

Bulletin

Bulletin d'information destiné aux membres de l'association

Avril 2014

Le secrétariat de la SFPE est à la disposition de ses membres

Téléphone de la SFPE: +32 (0)475 472 470

Fax : +32(0)2 2818378

Internet: info@sfpe-seps.be

English version of the Bulletin overleaf

10.04.2014
NM/1409 FR

Conseil d'Administration SFPE-SEPS

Président	Serge Crutzen
Vice-présidente	Brigitte Pretzenbacher (relations Commission – actifs)
Vice-président	Hendrik Smets (affaires légales)
Vice-président	Rainer Dumont du Voitel (relations Conseil)
Vice-président	Philippe Bioul (santé)
Trésorier	Georges Distexhe
Secrétaire	Anna Giovanelli
Secrétaire	Nicole Caby
Membres:	Fabio Bolognese; Giustina Canu ; Patrizia De Palma, Gina Dricot, Mitsou Entringer ; Annie Lovinfosse ; Marc Maes ; Antonio Pinto Ferreira; Yasmin Sözen ; Rosalyn Tanguy, Myriam Toson.

Présidente d'honneur : Marina Ijdenberg

Comité d'édition du Bulletin :

Nicole Caby ; Serge Crutzen ; Rainer Dumont du Voitel ; Mitsou Entringer ; Brigitte Pretzenbacher ; Hendrik Smets ; Yasmin Soezen ; Rosalyn Tanguy

AVIS importants

1. Compte en banque

pour les cotisations : IBAN: **BE 37 3630 5079 7728**

BIC: **BBRUBEBB**

S.v.p. n'utilisez plus le compte de la Banque de la Poste

2. Changements d'adresse

Nombreux sont ceux de nos membres qui oublient de nous communiquer leur changement d'adresse postale ou d'adresse Internet.

Un simple coup de téléphone au +32 (0)2 475 472 470 ou un courriel ou un mot au secrétariat leur éviterait de perdre des informations.

3. Votre adresse Internet

Nombreux sont ceux de nos membres qui oublient de nous communiquer leur adresse Internet. Plusieurs messages SFPE sont envoyés par Internet.

L'adresse de référence est info@sfpe-seps.be

La cotisation annuelle est maintenant fixée à 30€ minimum.

Assemblée générale du 13 décembre 2012

Assemblée générale et réunion d'information

VM2 – Salle 2. 2, rue Van Maerlant, 1040 Bruxelles
Métro Maelbeek mais par la sortie Chaussée d'Etterbeek.

Toujours suivant le schéma traditionnel
des réunions qui se faisaient à Overijse : de 11h00 à 16h00

- Approbation des rapports 2013
- Décharges aux administrateurs
- Nominations éventuelles (membres, vérificateurs des comptes)
- Programme et budget 2014
- Lunch convivial à la Brasserie du Foyer
- Information (SFPE – Pensions - Caisse Maladie- Statut)
- Problèmes rencontrés par les membres

Mercredi 25 juin 2014

N'oubliez pas de réserver votre déjeuner (25 €)

Secrétariat : mail info@sfpe-seps.be ; fax : +32(0)2 2818378

Tél : +32 (0) 475 472 470

Le paiement peut être fait sur place ou sur le compte ING de la SFPE (page 2)
4 possibilités de parking pour les personnes à mobilité réduite si réservées 10 jours avant la réunion.

SFPE – SEPS, 175 rue de la Loi, bureau JL 02 40 CG39, BE-1048 Bruxelles
29, rue de la Science, bureau SC29 02/22, BE-1049 Bruxelles
Tél : +32 (0)475 472470 Fax: +32(0)2 2818378 ASBL N°: 806 839 565
Email : info@sfpe-seps.be Web : www.sfpe-seps.be

Table des Matières

	Page
i. Editorial	4
ii. L'adaptation annuelle des salaires et des pensions: suite	5
iii. Le Statut 2014, les DGE, les recours	6
iv. RCAM, lettre du CPCP au CCA	8
v. Messages et avis d'importance pour le futur de l'Europe	
1. Entre l'agitation ukrainienne et la zone aérienne d'identification chinoise	12
2. Immigration extracommunautaire (suite)	16
3. Le personnel des institutions européennes sous attaques permanentes ! Peut-on parler de harcèlement collectif ?	21
vi. Informations – Questions des membres	
1. Les élections de fin mai 2014 - que demander pour les anciens?	23
2. La newsletter du PMO : règles de remboursement	24
3. Bulletin d'information de la DG HR	25
4. « <i>eu can aid !</i> » : une association caritative du personnel	26
5. Nouvelle édition du dossier assurances de la SFPE	26
6. Vade-mecum partie 3 – mars 2014	26
vii. Annexes	
1. Lettre du directeur du PMO	27
2. Exemple de reçu fiscal	28
3. In Memoriam	28
4. Bulletin de commande de documents utiles	29
5. Bulletin d'inscription	31

I. Editorial

Au sein des Institutions européennes, l'atmosphère est morose du côté du personnel, pour plusieurs raisons bien valables.

La décision prise par le Conseil et le Parlement, sans considération des règles du Statut, d'adapter les salaires et les pensions pour 2012 de 0,8% est très négative. Au vu des décisions déjà prises pour 2011, 2013 et 2014, cet ajustement ajouté à celui de 2010 de 0,1% aura donc augmenté les salaires et les pensions de 0,9% en 5 ans ! Le parallélisme entre l'évolution des salaires nationaux et des salaires européens est mis à mal.

Si les pensionnés¹ doivent se considérer heureux d'avoir gardé leur pension intacte suite à la réforme, les actifs peuvent se considérer bien lésés : outre le prélèvement de solidarité de 6% prélevé malgré la non-adaptation des salaires, les conditions de travail ont évolué

¹ Le mot pensionné est utilisé pour bien spécifier qu'il s'agit de retraités jouissant d'une pension européenne. Tous les retraités des Institutions ne sont pas dans le cas.

négativement. Les concertations ont repris en ce qui concerne le temps de travail, l'horaire mobile, le blocage des carrières en AST9, en AD12, la carrière AST secrétaire, les carrières des agents contractuels, les concours internes.... Des recours de la part des syndicats sont lancés ou le seront en ce qui concerne la disparition des frais de voyage annuel pour certains collègues, la non-adaptation des salaires et des pensions, les carrières, ...

Comme si ces éléments perturbateurs ne suffisaient pas, l'évolution de notre 'caisse maladie', le RCAM, continue à harceler bon nombre d'affiliés qui doivent faire face à une sévérité nouvelle du PMO pour l'application des règles habituelles : certains affiliés perdent le statut de reconnaissance de maladie grave sans que leur état de santé se soit amélioré, d'autres se voient refuser les remboursements de soins médicaux, jusqu'alors remboursés sans problème, nombreux sont ceux qui n'arrivent pas à entrer en contact avec le PMO, ...

Pour les pensionnés, cette nouvelle attitude du PMO se double de la « non information » : pas de lettre aux affiliés retraités pour les informer de la nouvelle attitude ; l'accès au PMO doit maintenant se faire par Internet vu la surcharge du contact téléphonique du PMO. Les 10.000 pensionnés (et même plus) qui n'utilisent pas ou mal Internet ne sont pas considérés.

La SFPE a réagi envers le PMO, les syndicats, le Comité de gestion du RCAM et la DG HR. L'AIACE a protesté auprès du PMO et de la DG HR; elle fait des propositions d'ajustement des cotisations. Le Collège des Présidents des Comités du Personnel a écrit une longue lettre au Collège des Chefs d'Administration reprenant, entre autres, les griefs de la SFPE. Les syndicats sont concernés mais ne partagent pas toujours les mêmes positions.

La DG HR C1 – Section « Support aux Anciens » - a pris l'excellente initiative de produire un bulletin d'information bimestriel à l'attention des pensionnés. Est-ce enfin le point de départ d'un meilleur respect du devoir de sollicitude que la Commission a envers tous les pensionnés des Institutions européennes ?

Serge Crutzen

II. Adaptation annuelle des salaires et des pensions : suite et fin

Les actifs et les anciens subissent un blocage des rémunérations et pensions en 2013 et 2014. La nouvelle méthode automatique d'adaptation n'entrera en vigueur que fin 2015, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Pour les adaptations 2011 et 2012, suite à l'arrêt négatif de la Cour, la Commission a proposé une adaptation de seulement 0,9% au 1.7.2011 et au 1.7.2012 au lieu des deux fois 1,7% donnés par la Méthode de l'Annexe XI du Statut. C'est la première fois depuis plus de 40 ans que la Commission propose un chiffre « politique » (qui ne résulte pas de la méthode).

Le groupe Statut du Conseil a cependant fait la sourde oreille et le CoRePer s'est présenté au Trilogue avec une proposition de 0% pour 2011 et 0,2% seulement pour 2012 !

Le 12 mars, le Parlement Européen réuni en session plénière à Strasbourg a marqué son accord sur le compromis issu du Trilogue du 4 mars dernier: une adaptation salariale de 0,0% pour 2011 et une de 0,8% pour 2012 (avec prise d'effet au 1er juillet 2012).

Le Conseil a rapidement confirmé cette décision.

Cette adaptation de 0,8% pour 2012 résulte d'une âpre résistance des négociateurs du Parlement au sein du Trilogue et a été acceptée du fait que cet ajustement limité ne demande pas de budget supplémentaire pour l'année 2014.

Ce compromis entre les Etats membres, le Parlement européen et la Commission représente une perte de 2.6% par rapport à la proposition initiale de la Commission basée sur l'application de la Méthode et qui était de 1.7% pour 2011 et 1.7% pour 2012.

Cependant, eu égard au déroulement de la négociation et le vote au CoRePer, il n'était pas politiquement possible d'obtenir un meilleur résultat et le risque d'un gel des salaires pour 2012 a été bien réel.

A la demande de Mme Roth-Behrendt, rapporteure pour le Parlement européen, un paragraphe a été ajouté au texte final du compromis² :

En conséquence, pendant une période de 5 ans (2010-2014), l'adaptation des salaires et des pensions des fonctionnaires et agents de l'Union européenne est la suivante :

- *En 2010, la méthode définie par l'Art 3 de l'Annexe XI a donné un ajustement de 0,1%*
- *Pour 2011 et 2012, le résultat de l'approche globale pour résoudre la dispute a conduit à un ajustement de 0% et 0,8% respectivement.*
- *Pour 2013 et 2014, comme stipulé par la réforme du Statut, les salaires et les pensions seront gelés.*

Il convient de se rappeler que la nouvelle Méthode d'adaptation des salaires et des pensions issue de la Réforme du statut de 2014 est automatique. Dorénavant (juillet 2015) les adaptations seront soustraites à toute négociation avec les Etats membres.

Les arriérés correspondant à ces 22 (ou 23) mois d'ajustement à 0,8 %, soit 17,6 %, seront probablement payés en mai ou en juin 2014.

III. Le Statut 2014 – les DGE – les recours

Le nouveau Statut est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

² Original : English
SFPE-SEPS

Incidence sur les pensions

Comme déjà spécifié, en ce qui concerne les pensions en cours, ce nouveau Statut peut être qualifié de neutre. Les droits acquis en matière de pension ont été respectés. Le « fonds de pension notionnel » qui caractérise notre système a été confirmé explicitement. Il n'y a pas de taxe « prélèvement de solidarité » sur les pensions.

Ce nouveau Statut réduit cependant les perspectives de carrière et de pension des actifs. En outre, la durée du travail des actifs a été augmentée et les effectifs des institutions seront diminués.

Recours organisés par les syndicats

Comme annoncé l'année passée, certains syndicats ont déjà introduit des recours auprès du Tribunal de la Fonction publique européenne (TFPE) concernant le paiement forfaitaire du **voyage annuel** qui cause des pertes de revenu importantes pour certaines familles à cause du nouveau règlement.

D'autres réclamations et/ou recours sont prévus ou en discussion :

- **Point B de l'Annexe I du Statut**, spécifiant des taux de promotion réduit à 8% pour les AST 9 et de 15% pour les AD 12 et 13.
- **Article 82 §7 du RAA**. Les agents contractuels du groupe de fonction 1 ne sont pas admis à participer à des concours internes
- **Article 8 annexe VII et article 7 annexe V du Statut** : frais de voyage du lieu d'affectation au lieu d'origine et congé supplémentaire, limités aux fonctionnaires ayant droit à une indemnité d'expatriation ou de dépaysement.
- **Remplacement du délai de route** par un congé supplémentaire au « foyer d'origine » de 2 jours et demi – remboursement uniquement si nationalité du lieu d'origine
- **Article 55 §2 nouveau du Statut** : temps de travail entre 40 et 42 h par semaine.
- **Dispositions générales d'exécution** propres à chaque Institution en cours de préparation
- **Futures pensions** : requêtes individualisées en fonction du régime applicable.
- **Gel des salaires 2014** malgré la réintroduction du prélèvement de solidarité de 6%.
- Réductions des droits au titre de **l'Annexe X** (par ex : réduction du congé annuel du personnel en délégation).
- **Adaptations salariales** pour 2011 et 2012.

Discussion des DGE

Les articles du Statut, modifiés par la réforme, doivent être complétés par des règles d'exécution appelées « dispositions générales d'exécution » ou DGE.

Comme on le dit souvent : « le diable est dans les détails ». Il est essentiel de disposer de ces DGE. Elles sont accessibles sur le site internet "Informations administratives" pour lequel il faut un compte ECAS ou un accès à My Intracomm-Ext.

Un programme important de dialogue social a été établi par la DG HR pour la Commission. Il n'est pas terminé. En effet, la DG HR a accepté que certaines dispositions soient reconsidérées, sans empêcher l'application du nouveau Statut au 1^{er} janvier 2014.

Les principaux sujets de concertation sont les suivants :

- **Le temps de travail** pour lequel une commission paritaire assurera le suivi de l'application de cette DGE (pause de midi, « core time », récupérations possibles, système de pointage : Sysper 2 avec possibilités de dérogations).
- **L'insuffisance professionnelle,**
- **Les concours internes** agents contractuels et agents post 2004,
- **Les carrières des agents contractuels**
- **Les carrières des fonctionnaires,** accès aux fins de carrière
- **La réforme du dialogue social,**
- etc

IV. RCAM - Lettre du CPCP au CCA

Le Bulletin de novembre 2013 a donné quelques extraits significatifs³ du rapport financier 2012 de la Caisse maladie.

Le déficit chronique de notre système de santé a induit le PMO à prendre des mesures, souvent négatives pour les plus anciens, en appliquant de manière plus sévère que par le passé, les règles du RCAM (DGE). De plus, le CGAM (comité de gestion de la 'caisse maladie') travaille sur des idées de mesures restrictives pouvant générer des économies.

La SFPE a envoyé une lettre aux syndicats et au CGAM publiée dans le Bulletin de février 2014.

Les Présidents des Comité du Personnel des différentes Institutions (CPCP) ont écrit une longue lettre au Collège des Chefs d'Administration⁴ (CCA). Nos arguments ont été entendus comme en témoignent de nombreux passages de cette lettre:

*« ... un renforcement des procédures internes ne serait pas nécessairement rentable. Les menaces qui pèsent sur la viabilité de notre système sont d'autant plus alarmantes que **de nombreux affiliés et bénéficiaires ne sont pas en mesure de souscrire une assurance privée complémentaire, soit parce qu'ils n'en ont pas les moyens, soit parce que leur santé est trop altérée ou qu'ils sont trop âgés pour qu'un assureur privé accepte de les couvrir. ...***

³ Bulletin de novembre 2013 de la SFPE, page 10.

⁴ Disponible sur demande au secrétariat de la SFPE

Face à une telle situation, le CGAM a pour tâche d'explorer les mesures de redressement et de formuler des propositions. Or, il se trouve enlisé sous un flot sans cesse croissant de réclamations, déclenché par les **revirements inopinés des bureaux liquidateurs par rapport à leurs pratiques antérieures suivies pendant de longues années, voire des décennies. Les changements d'interprétation des règles sont si substantiels qu'ils équivalent à une refonte des DGE dans un sens beaucoup plus restrictif, mais sans procédure de discussion ni publication préalable.**

Voici des exemples de motifs récurrents de réclamations :

- 1) **le refus de prolongation de la reconnaissance de maladie grave**, même après 20 ou 30 ans d'application, indépendamment du constat de l'aggravation de la maladie, y compris dans des cas de sclérose en plaques, maladie de Parkinson, nouvel infarctus, diabète, etc. ; la maladie grave obéit à une définition « administrative » selon le PMO, qui n'a rien à voir avec les régimes nationaux qui définissent un nombre bien plus étendu de maladies graves, appelées parfois « affections de longue durée » ;
- 2) la reconnaissance de la dépression comme maladie grave est quasi-impossible ;
- 3) les handicaps, même lourds, tels que la surdit  de naissance, la c cit , l'amputation d'un membre ne sont pas reconnus comme des maladies graves, en violation de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicap es sign e le 26 novembre 2009 par le Conseil au nom de l'Union europ enne ;
- 4) les suites et les cons quences de maladies graves sont exclues de la couverture   100%,...;
- 5) la couverture des conjoints en compl mentaire est accord e avec de grandes difficult s alors qu'auparavant, l'exc s  tait inverse ... ;
- 6) les accords de prise en charge d'une hospitalisation ... ne mentionnent pas le plafond d'excessivit  fix  alors que l' tablissement est fr quent  par des affili s et leur conjoint depuis des d cennies sans application de ce plafond ;
- 7) des traitements qui ont  t  admis   maintes reprises pour un patient sont soudainement class s comme non-fonctionnels en invoquant un avis du conseil m dical remontant   plusieurs ann es ; certains avis sont oubli s au fil du temps avant d' tre red couverts et brandis contre un affili  pour lui refuser un remboursement de prestations auparavant accept es ;

- 8) *les psychothérapies admises en Belgique pendant des décennies sont subitement rejetées au motif que les psychothérapeutes devraient être inscrits auprès de la Commission des psychologues, sur la base d'une loi de 1993, ce que ladite commission a nié,...*
- 9) *Après une longue période de tolérance, les reçus fournis par les professionnels médicaux et paramédicaux en Belgique doivent soudainement prendre obligatoirement la forme des reçus fiscaux, ... les assurés ne contestent pas la nécessité pour les praticiens de se conformer aux règles fiscales, mais un délai de transition leur est nécessaire, ... il n'appartient pas à nos affiliés de rentrer dans des discussions avec le corps (para)médical pour la remise des pièces justificatives mais plutôt au PMO de fournir des instructions claires p.ex. par l'intermédiaire des différentes associations (para)médicales ;*
- 10) *les revirements du PMO sont si surprenants que même les fonctionnaires et agents expérimentés des bureaux liquidateurs ont du mal à s'y adapter ...*
- 11) *nous regrettons les défaillances des Bureaux liquidateurs : absence de réponse au téléphone du bureau liquidateur d'Ispra auquel sont rattachés les pensionnés, les fonctionnaires et autres agents en poste dans les délégations ainsi que ceux du siège de l'EEAS, difficultés pour les pensionnés « isolés » de gérer les contacts avec le PMO en particulier celui d'Ispra, longs délais de réponses aux courriels, aux demandes d'autorisations préalables (par ex : refus tardif d'un transport demandé trois semaines avant la date prévue), en raison de problèmes de sous-effectifs ; faute de renseignements fiables, les assurés font des choix d'établissement ou de traitement et découvrent a posteriori que la prestation ne sera pas ou peu remboursée ;*

Comme vous le comprenez, les affiliés sont de plus en plus désespérés face à ces déconvenues, d'autant qu'ils invoquent vainement les principes de sécurité juridique et de confiance légitime. En réalité, la population qui ne peut plus accéder à des remboursements à 100% ne cesse de croître alors que l'accès à des assurances privées leur est barré ou excessivement onéreux. »

Le CPCP sollicite ensuite une série de mesures pour une meilleure efficacité du CGAM, pour l'évaluation des effets de la réforme 2014, pour le recours aux conventions avec les caisses nationales, pour la mise en place de services de santé spécifiques pour le personnel actif et retraité, pour la création d'une pharmacie centrale, pour l'augmentation progressive mais limitée de la contribution (tranches de 0,1% du revenu), pour le développement d'une véritable politique de santé publique, pour la négociation avec les

Etats membres pour la reconnaissance du RCAM et l'élimination des sur-tarifcations, pour un nouveau calcul des coefficients d'égalité, pour l'amélioration de l'information envers les collègues, pour la vérification des factures par les affiliés, pour des conventions avec des organismes de santé, pour le maintien de la gratuité de la complémentarité, ...

Le CPCP marque également son opposition au transfert vers le budget général de certaines lignes budgétaires : telles que complémentarité, dépendance, Article 72§3, frais funéraires.

Cette lettre avalise bien les plaintes et revendications de la SFPE depuis maintenant 2 ans. Elle met en évidence certains dangers pour les anciens, bons clients de la caisse maladie : le glissement de la dépendance et de l'article 72§3 vers des budgets probablement limités. Il en résultera un risque financier accru qui ne peut être compensé que par des assurances complémentaires, quand on peut encore y souscrire.

En complément à cette lettre, il nous faudra insister sur la communication spécifiquement adressée aux retraités : les problèmes rencontrés peuvent concerner des milliers de pensionnés qui sont des utilisateurs faibles des outils informatiques. En se basant sur la liste des membres de notre association, plus de 50% des pensionnés n'utilisent pas ou insuffisamment l'Internet. Beaucoup ne sont en mesure que de recevoir ou d'envoyer des messages simples. Il y aurait donc au moins 10.000 anciens ayant des difficultés réelles de communication. Le PMO ne s'en préoccupe pas.

Une fois encore, la SEPS-SFPE répète que,

Il n'est pas acceptable de mettre les retraités devant une suppression ou réduction brutale de certains acquis sociaux. Il faudrait donner un long préavis avant le départ en retraite. Une fois retraité, il devient difficile si pas impossible de compenser les modifications du RCAM, par exemple par des assurances complémentaires. Les pensionnés sont enclins à accepter une augmentation de la cotisation au système, même unilatérale⁵, par des primes complémentaires que proposerait le RCAM comme le font certaines mutuelles nationales.

L'AIACE a exprimé des avis concordants avec ceux de la SFPE dans une lettre adressée à Madame Souka, Directeur Général de la DG HR&S.

V. Messages et avis sur des sujets d'importance pour l'avenir de l'Europe.

Les avis et opinions exprimés dans les articles de cette rubrique ne représentent pas nécessairement l'avis de tous les membres du Conseil d'Administration de la SFPE et n'engagent pas la responsabilité de la SFPE.

⁵ Unilatérale : sans demander aux Etats membres d'augmenter leur contribution qui est statutairement des 2/3.

1. Entre l'agitation ukrainienne et la zone aérienne d'identification chinoise

Giovanni Martinetto

A l'Ouest de la Russie, des centaines de milliers d'Ukrainiens ont manifesté « contre » leur gouvernement et la corruption, mais cela juste au moment où la signature d'un accord avec la Russie était en concurrence avec la signature d'un accord avec l'Union européenne. Et, comme le gouvernement était plutôt favorable au premier accord, les manifestants se sont plutôt prononcés pour le second. Nos médias ont pris nettement position pour les manifestants, en opposant la Russie à l'Europe. Les événements se sont précipités et l'annexion de la Crimée par la Russie a amplifié cette opposition entre l'Europe et la Russie ; elle a généré une nouvelle opposition entre les Etats-Unis d'Amérique et la Russie. Les gouvernements européens et américains se montrent cependant relativement prudents.

En même temps, à l'Est, la Chine proclamait une Zone d'identification destinée à faire pression sur le Japon et sur la Corée du Sud pour les faire renoncer à leurs revendications sur certaines îles qu'elle déclare lui appartenir. C'était une « parade » comme celles qui, chez les animaux, visent à impressionner les rivaux et à leur faire accepter une position dominante. On comprend, dès lors, que Japon et Etats-Unis aient immédiatement réagi en bravant l'interdit, quoi qu'il puisse arriver. Pour l'instant, rien ne s'est passé, mais ce n'est pas fini. L'épreuve de force va continuer puisque, si la Chine réussissait à faire accepter à ces voisins une stricte coopération économique doublée d'une subordination politique et militaire, elle pourrait alors se tourner au nord, vers la Mongolie et surtout vers la Sibérie, si riche en matières premières et si vide d'êtres humains.

Au Sud, Chine et Mongolie (avec plus de 7.000 kilomètres de frontière commune), des pays jadis soviétiques dont les richesses en gaz et pétrole attisent les convoitises américaines et chinoises et, enfin, une Géorgie nettement hostile. En terre russe, dans le Caucase, environ 25 millions de musulmans, de plus en plus sécessionnistes et travaillés par des courants intégristes. Le nom Tchétchénie est là pour nous rappeler une Guerre de sécession non moins sanglante que l'américaine.

Au vu de cet encerclement, comment les Russes pourraient-ils ne pas se sentir menacés ? Un sentiment d'autant plus fort que la puissance perdue avait été grande et qui porte encore en lui l'horreur ressentie au moment où l'Etat russe lui-même a failli disparaître, aussi bien lors de l'implosion du Bloc que lors des privatisations sauvages. On a donc formé carré autour de l'Etat, seul capable de s'opposer au délitement interne et aux attaques de l'extérieur. C'était comme l'échine ou carapace de la Russie, et elle devait être forte, à la mesure de l'extension du pays et de ses maux. Pour cela, on a agi à la russe, rudement : aussi bien pour récupérer les richesses « privatisées » que pour contrer toute action et/ou idée qui, prônant des valeurs individuelles, risquait d'affaiblir l'Etat. Ce qui horripile nos médias et nos sociétés à nous, de plus en plus individualistes et cherchant leur identité dans les droits de l'homme.

Ce travail pour rétablir la souveraineté/autorité de l'Etat à l'intérieur s'est accompagné d'efforts farouches pour rétablir sa souveraineté/indépendance à l'extérieur. La besogne était d'autant plus difficile qu'on s'est partout heurté à méfiance et convoitise. Il fallait donc établir des liens avec tous, mais contrebalancés de telle sorte qu'aucun d'entre eux ne se transforme en piège. Envers l'Occident, on acceptait de participer au G8 et à l'OMC, mais on cassait son emprise sur la mondialisation par la création des BRICS et une entente avec les pays gaziers ; avec l'Union européenne on négociait, mais on cassait sa position de client exclusif par la création de pipe-lines vers l'Extrême-Orient ; avec la Chine on créait l'Organisation de coopération de Shanghai et on lui amenait une pipe-line, mais on s'approchait de l'Inde et on ouvrait une autre pipe-line à destination de la Corée et du Japon ; on s'était uni aux autres anciens pays soviétiques dans la CEI, mais on les invite maintenant à une coopération plus étroite au sein d'une union douanière ; on est impitoyable envers les sécessionnistes musulmans, mais on a obtenu une place d'observateur à la Ligue arabe ; au Conseil de sécurité de l'Onu on s'est toujours opposé à tout ce qui, prônant ou tolérant une quelconque ingérence étrangère, pouvait constituer une entrave à sa propre politique intérieure, mais on n'a pas hésité à proposer ses bons offices lors de la crise des armes chimiques syriennes ;

Les jeux olympiques d'hiver de 2014, avec leur faste et leur coût faramineux, sont le signe et la récompense de ces énormes efforts qui, en partant d'une Russie au seuil de l'anéantissement, en ont (re)fait une Puissance mondiale. Ils sont censés exprimer la fierté de tout un peuple.

En fait, nombreux sont ceux qui ne partagent pas ce sentiment. Ce sont d'abord tous ceux qui ont été écartés ou à qui on a repris les biens qu'ils avaient acquis lors des « privatisations » ; c'est ensuite cette nouvelle classe moyenne née de la renaissance qui, non contente de faire siennes les pratiques de consommation de l'Occident, en a également épousé les mœurs et les idées ; il y a enfin la grande masse des laissés pour compte qui ont la nostalgie du passé soviétique. C'est que l'effort a été rude et difficile et que la priorité allait à l'Etat, et que le rétablissement de son pouvoir et de sa richesse primait sur tout le reste. Avec des conséquences redoutables, en particulier le nombre de détenus.

Mais, malgré tous ses sacrifices, la puissance retrouvée apparaît aujourd'hui sapée à la base. La Russie manque cruellement d'habitants. Depuis l'implosion du Bloc le chiffre de 148 millions a diminué de 800.000 par an, pour se stabiliser depuis peu autour de 140 millions : si l'on en ôte les 25-30 millions de Caucasiens rebelles et les 25 millions de gens vivant dans la partie asiatique du pays, on arrive, pour la Russie européenne, à une population comparable à celle de l'Allemagne, sur une surface dix fois plus grande. Mais le vide devient abyssal dans la partie orientale du pays : 25 millions sur une surface de plus de 13 millions de Km² (plus que le triple de l'Union européenne). Comme la plupart de la population se concentre dans quelques villes, cet immense territoire est pratiquement inhabité. Et pourtant c'est de lui que le pays tire sa richesse et sa puissance. Comment le défendre et, surtout, comment l'exploiter ?

Comment le défendre ? Cette question est devenue de plus en plus brûlante depuis le réveil de la Chine. La frontière commune a toujours été de plus de 4.000 kilomètres, mais le rapport des forces s'est renversé. Il y a dix Chinois pour un Russe, et la Chine, transformée par l'Occident en usine planétaire, court le monde – Australie, Amérique latine et surtout Afrique – pour s'accaparer les matières qui lui sont nécessaires pour continuer à jouer ce rôle. Pourquoi aller si loin alors qu'elle pourrait trouver tout ce dont elle a besoin juste au-delà de la frontière : en Sibérie ! Là où, par ailleurs, elle pourrait déverser son trop plein de population ? Il est néanmoins improbable que la réponse vienne par la voie des armes, même si l'armée chinoise – forte de plus de deux millions de personnes – est le double de celle de la Russie et qu'elle dispose d'un matériel plus moderne qui ne cesse de s'accroître.

Non, la vraie question est « Comment l'exploiter ? » et elle concerne surtout les Russes, en touchant à l'image qu'ils ont de leur pays. Est-ce que la Russie est un pays européen avec des territoires en Asie ou un pays euro-asiatique ? La réponse décide de l'identité russe et de l'avenir de la Sibérie. En 2009 le Président Medvedev concluait avec le Président chinois un traité de coopération qui cédait à la Chine, pour neuf ans, l'exploitation de tous les gisements sur une grande partie du territoire sibérien, à l'exception de diamants et des produits énergétiques. Les Chinois sont donc en train de déplacer le personnel nécessaire, de créer des centres habités et tout un réseau routier et ferroviaire qui leur permettra d'amener chez eux les ressources minières et d'inonder toute la Sibérie de leurs produits. Pourquoi cela a été permis ? Parce que la Russie n'avait pas les hommes pour exploiter elle-même ces gisements et qu'elle pensait faire un troc utile. En effet, si la Chine avait été gorgée d'argent et de savoir-faire par les firmes occidentales, la Russie avait été honnie et réduite à pays exportateur de produits fossiles, non élaborés. La Russie, l'euro-péenne, a un besoin absolue de technologie avancée et elle espère pouvoir l'obtenir via cet accord. En fait, l'expérience nous enseigne que par cette voie, elle n'obtiendra que ce que les Chinois voudront bien lui transmettre, quelque chose dont ils pourront désormais se passer. La Russie serait donc à la traîne et tributaire. Par sa « parade » technologique » la Chine aura alors obtenu, envers la Russie, exactement ce que sa « parade militaire » essaie maintenant d'obtenir à l'égard du Japon et de la Corée.

Les Etats-Unis sont intervenus, à côté de ces pays, pour défier le diktat chinois, mais aucun Etat occidental n'a rien fait ni dit à propos du cas sibérien, malgré les protestations véhémentes de ces citoyens russes qui, surtout en Sibérie, dénonçaient ce qu'ils estimaient être assujettissement et trahison. Pour eux, la Russie était une, et arrivait jusqu'à Vladivostok. Dans la presse, l'accord est donc passé presque inaperçu, même si le *Courrier International* lui consacrait un long article au titre très significatif : « Quand la Sibérie sera chinoise ».

En fait, si cela s'avérait, ce serait sans doute l'événement le plus important du siècle, entraînant un changement radical dans la situation géopolitique du monde. En acquérant un territoire une fois et demi plus grand que le sien, plein de toute sorte de richesses, la Chine pourrait l'exploiter à fond, par une colonisation qui verrait sa population s'accroître énormément, voire doubler. Dans une émission sur Arte consacrée à la Sibérie, un Allemand, installé depuis quelques années et propriétaire d'une ferme de 150.000 ha,

disait : « Ici il n'y a que les limites que l'on s'impose soi-même ». Comme dans l'ancien temps, les autres deviendraient tributaires de l'Empire du Milieu – mais cette fois-ci « les autres » seraient le reste du monde.

L'accord signé par Medvedev arrive à échéance en 2018. Est-ce que d'ici là les Etats-Unis et l'Union européenne s'apercevront de l'enjeu ? Est-ce qu'ils regarderont d'un autre œil la Russie et, surtout, ses dirigeants ? Est-ce que les firmes occidentales feront pour la Russie, au moins en partie, ce qu'ils ont fait et continuent à faire en et pour la Chine ? Et, surtout, seront-elles disposées à céder aux Russes, en vue d'un intérêt vital, cette technologie de pointe qu'elles ont été forcées à céder aux Chinois pour pouvoir travailler et vendre chez eux et qui, maintenant, devenue « parade » chinoise, se retourne contre elles et leurs pays d'origine ? Et surtout, est-ce que cette énorme terre au-delà de l'Oural pourra devenir pour l'Union, et surtout pour ses jeunes, une nouvelle frontière, un « Far East » comparable à ce que le « Far West » fut pour les Américains ? Est-ce que nos Etats et l'Union voudront les aider à s'installer ?

Pendant des siècles, la Russie a été la pointe avancée de l'Europe, le bouclier qui, en arrêtant les vagues successives venant des steppes, nous a permis de développer ce qui, à tort ou à raison, nous considérons comme notre culture et notre identité. Son apport a été essentiel pour la formation de notre patrimoine européen, dans tous les domaines. Sans revenir à l'influence qu'ont eue la campagne de Russie et le Congrès de Vienne au début du XIX siècle, pensons à ce que nous devons aux 21 millions de Russes morts pendant la Deuxième Guerre mondiale. Nous sommes liés par des liens de sang et nos destinées ne pourront être qu'unies.

C'est ici que l'Ukraine a un rôle à jouer. Les Russes ne pouvaient pas se concevoir sans la Crimée et Sébastopol où, par ailleurs, mouillent leurs navires de guerre ; de leur côté, les Ukrainiens ont longtemps partagé le sort des Russes. D'autre part, le fait que les Ukrainiens soient divisés, les uns plutôt tournés vers l'Ouest et les autres vers l'Est, est peut-être positif. Quand les disputes se seront apaisées, ils pourront agir pour rapprocher notre Union européenne de ce que pourrait être l'union douanière du côté russe.

D'autres évènements géopolitiques confronteront probablement encore Europe, Etats Unis et Russie mais des changements d'attitudes, possibles en fonction du temps et nécessaires face à la poussée chinoise, pourraient conduire, à terme, à une confédération de tout l'Hémisphère Nord regroupant, à une extrémité les deux Etats fédéraux d'Amérique du Nord, à l'autre extrémité la Fédération de Russie (avec la Sibérie) et, au centre, les Etats-Unis d'Europe. Ce serait la Grande Europe. Dans un monde dominé par des Etats-continentaux, elle serait un facteur d'équilibre. Encore faudrait-il que nous, enfin, fassions la Petite Europe...

2. L'immigration extracommunautaire

Giovanni Martinetto

L'argument « Immigration » jouera un rôle important lors des élections du mois de mai 2014. Il est donc logique de continuer la discussion commencée par Giovanni Martinetto, en février, dans le dernier Bulletin.

Première partie : Dans un premier texte du Bulletin de février 2014⁶ - après avoir dit qu'il fallait aller au-delà des controverses habituelles dans lesquelles les partis qui occupent le haut du pavé accusent les partis émergents de « racisme » et de « populisme » et sont, à leur tour, accusés de « laxisme » et de « droit-d'hommisme » - on se demandait si, en matière d'immigration, le pouvoir de décision revenait à l'Etat d'accueil ?

Deuxième partie : Le pouvoir de décision revient-il à l'Etat d'accueil ?

Parmi ceux qui nient ce pouvoir on trouve, notamment :

(1) Les partisans du « laisser-aller » pour qui le développement, et donc le bien-être de la population mondiale, passent nécessairement par une liberté totale des mouvements financiers, des échanges de marchandises et de services, et des migrations de masse. Ils soulignent, en ce qui concerne l'Europe, les avantages que des afflux massifs d'immigrés lui apporteront sous l'aspect de la démographie et de la croissance. Ils ne disent jamais si et quand ce laisser-aller devrait s'arrêter, et ils escamotent les difficultés rencontrées en disant qu'elles sont la conséquence d'un mouvement de capitaux/marchandises/personnes non encore totalement libéralisé. Pris dans ce jusqu'au-boutisme, ils condamnent comme « raciste » toute proposition visant à instaurer une protection chez nous : « Cette libéralisation a permis l'essor de centaines de millions de personnes en Asie et en Amérique latine, et vous vous retranchez dans vos prétentions de riches ... ».

En fait, ils sont renfermés dans un économisme absolu qui néglige tous les autres aspects du vivre ensemble. Alors que dans la doctrine moderne (à partir de Hobbes) la souveraineté de l'Etat était justifiée par le fait qu'il était le seul capable de neutraliser la lutte de tous contre tous, maintenant c'est justement cette lutte qui est censée conduire à l'exploitation optimale des ressources et des capacités, pour le plus grand bonheur de tous. Par un mécanisme providentiel, par une « main mystérieuse », ce sont l'avidité et l'égoïsme des individus qui, à travers une compétition sans entraves, amènerait au mieux à l'utilisation des ressources et donc à la satisfaction des besoins. C'est la *doxa* de l'école économique dominante et de la plupart de ceux et de celles qui constituent aujourd'hui la « gouvernance » européenne ».

(2) Tous les entrepreneurs qui profitent d'une main-d'œuvre clandestine à très bas prix.

⁶ Bulletin SFPE de février 2014, page 14.

(3) Les partisans de la lutte de classe qui, tout en étant farouchement opposés aux partisans du laisser-faire économique, les rejoignent en ce qui concerne l'immigration, dans la mesure où ils négligent tout clivage étatique ou ethnique pour ne voir qu'une seule opposition : entre les exploités et les exploités. Pour eux, les immigrés sont des frères de lutte.

(4) Les partisans des droits de l'homme qui se battent non seulement pour le droit à émigrer (qui est exercé à l'égard de l'Etat de départ), mais aussi pour les droits des migrants (qui devraient s'imposer à l'Etat d'accueil). Ils ne s'arrêtent pas à rechercher les causes de ce mouvement planétaire, mais ils en voient l'énorme dimension (au moins deux cents millions de personnes) et le considèrent comme irréversible. Ils se partagent entre ceux qui estiment que la Terre est désormais devenue un seul village global – et ne tiennent presque plus compte des Etats – et ceux qui, au contraire, se veulent profondément « européens », pensent que les « droits de l'homme » représentent l'aboutissement et l'apogée de notre propre culture, bref notre identité, et sont convaincus que les immigrés eux-mêmes en seront bientôt conquis.

(5) les immigrés et les candidats à l'immigration, pour qui tout affaiblissement de l'Etat d'accueil à leur égard va grandir leurs chances de venir, de rester et de se faire rejoindre par des membres de la famille, sans compter d'éventuelles visées politiques.

Question : Est-ce que les associations et les bénévoles qui accueillent et aident des clandestins partagent ce refus du pouvoir de l'Etat d'accueil ?

Réponse : Pas nécessairement. Ils agissent mus par leur conscience, mais celle-ci est partagée. Ils aident les clandestins, mais ils sont aussi conscients de la situation très difficile de leurs pays et notamment du taux de chômage : ils savent que, pour vraiment bien faire, ils devraient prendre eux-mêmes en charge les clandestins, y compris pour d'éventuels frais médicaux – pour ne pas alourdir la dette du pays. Ils savent aussi que les personnes aidées vont devenir des esclaves mal payés et encore plus mal logés et que, s'ils ont la chance de trouver du travail régulier, ce sera au détriment de chômeurs nationaux. Ils font du bien, mais ils espèrent que l'afflux prendra finalement fin. Dans ce sens, implicitement, ils acceptent le pouvoir de décision de l'Etat d'accueil.

Remarques :

(a) *Que ces groupes nient le pouvoir de décision de l'Etat d'accueil n'est pas étonnant, puisqu'aucun d'entre eux n'est concerné par l'Etat, quel qu'il soit, ni par les réalités qui lui sont attachées (territoire, régime politique, tradition, identité culturelle et/ou linguistique, ...). Leur pensée est ou bien abstraite – centrée sur l'individu (« homo oeconomicus », « migrant ») ou sur une classe (les « exploités) – ou bien limitée à l'intérêt privé, personnel ou d'entreprise. Leur socle commun est surtout économique.*

(b) *Il est surprenant que des gens qui s'attaquent farouchement au « laisser-aller » lorsqu'il s'agit des mouvements incontrôlés de capitaux et de marchandises, acceptent une migration de masse qui en est justement une résultante. Encore plus surprenante est la connivence qui s'est créée, au sein de la « gouvernance européenne », entre les Etats et les*

partisans du «laisser-aller», malgré l'opposition radicale qui les sépare. Car pour ces partisans tout se passe, ou plutôt devrait se passer, comme si l'Etat n'existait pas.

(c) Est-ce que l'on peut réduire l'identité européenne, dans son unité et sa diversité, à une « Table de droits de l'homme » qui, en tant que telle, est censée être universelle et fait donc abstraction de toute sorte d'attaches ? La question est d'autant plus pertinente que, comme on verra par la suite, nous serons bientôt obligés à reconsidérer toute la problématique des ces « droits », au risque de perdre de notre assurance et de devoir changer beaucoup d'attitudes. Cela va être douloureux et nous toucher profondément, parce que, pendant des décennies, ces « droits » nous ont permis de donner des leçons sur le plan international. Ce qui nous permettait de nous sentir « supérieurs » et d'oublier que cette prétendue supériorité (morale) n'était qu'un Ersatz de l'ancienne (réelle).

(d) Pour les ONG très engagées dans la promotion des « droits des migrants », dire que la Terre est désormais « un seul grand village » leur permet de se considérer des protagonistes – en matière de législation et de contrôle – en escamotant le rôle des Etats. En outre, si tout arrive dans un espace unique, pas besoin de s'attaquer aux causes de la migration et à la responsabilité des Etats de départ : il suffit d'orienter le mouvement vers les endroits qui offrent le plus de possibilités et le moins de résistance.

Troisième partie : Qu'en est-il de ceux qui reconnaissent ce pouvoir de décision à l'Etat d'accueil ? Qui sont-ils ?

(1) Tous les partis traditionnels qui agissent dans le cadre de l'Etat. Dans le monde actuel les Etats sont souverains, à savoir indépendants, quel que soit leur régime politique. Si des organisations internationales, voire mondiales, existent, c'est parce que des Etats en sont les fondateurs et les membres. Tout Etat est défini par son territoire, qui est la partie de la planète dans et sur laquelle il représente l'autorité politique suprême et qui, chez nous, est aussi l'espace de la vie démocratique. Or, parmi les actes fondateurs de cette vie démocratique on trouve les lois de la nationalité, par lesquelles le peuple – directement ou à travers ses représentants – se définit, en précisant les critères de sa propre composition et reproduction. Cette décision est à la base du vivre ensemble, sur le territoire donné.

Au fil des années, ces critères se sont élargis par l'effet de décisions prises par les gouvernements successifs, la plupart du temps sans que le peuple soit consulté. Il y a l'Union européenne, avec la libre circulation de ses citoyens et l'espace Schengen, il y a surtout maintes conventions sur les réfugiés et les migrants. Ces décisions semblaient aller de soi jusqu'au jour où la concurrence cessa d'opposer des entreprises, pour opposer désormais les peuples, que ce soit au niveau mondial ou au sein d'une Union très élargie. De symétrique qu'elle était, la concurrence devint asymétrique, jouant sur des prix de revient qui n'avaient plus rien d'équivalent, car les uns devaient incorporer environnement /sécurité sociale /protection des travailleurs /action syndicale /... , et les autres peu ou rien. On a continué à parler de compétitivité, mais lorsque la même entreprise se trouvait simultanément d'un côté et de l'autre, c'était le peuple le plus protégé qui payait la note.

Licenciements, fermetures, délocalisations...sous l'œil de gouvernements qui, ne pouvant plus jouer sur la monnaie, n'avaient qu'un seul remède : couper dans les dépenses, tous azimuts. Ce fut alors que le *subprime* est arrivé et que la spéculation s'est attaquée à la dette des Etats.

Face à la montée de l'endettement et du chômage, tous les gouvernements – avec de légères nuances entre la Droite et la Gauche – ont alors essayé de freiner l'immigration, d'autant que partout dans le monde et surtout en Afrique la mondialisation et une démographie galopante déstabilisaient des sociétés traditionnelles, en créant des situations de misère et de violence qui, à leur tour, faisaient exploser le nombre des déplacés et des migrants. Dans l'Union, les pays du sud étaient pris d'assaut, alors que les pays du nord les accusaient de laxisme et menaçaient de suspendre toute circulation de personnes, Schengen ou pas. Le souci était surtout économique et sécuritaire.

(2) Tous les nouveaux partis dits « populistes », qui viennent de naître ou ont pris un nouvel essor en raison de la crise de l'Etat. Depuis des siècles, l'Etat avait pris de plus en plus de place dans la vie des personnes qui, avec la disparition des strates intermédiaires de la société, se sont retrouvées face à lui, seules, en tant qu'«individus» et «citoyens». Chez nous, donc, «Etat» et «individus/citoyens» sont des idées et des réalités corrélatives, et si la première chancelle, la deuxième tremble. Au fur et à mesure où l'Etat était dépouillé de ses fonctions d'intégration et de protection, les personnes se sont retrouvées encore seules, mais cette fois-ci atterrées face à une mondialisation et à des forces inconnues et sur lesquelles elles n'avaient pas de prise. Pour sortir de cette solitude et impuissance, elles ont recherché de nouvelles solidarités, remplaçant ou étayant celle de l'Etat. Dans une société aussi sécularisée que la nôtre, elles ne pouvaient se replier sur la religion. Le nouveau ciment fut trouvé dans cet ensemble d'éléments – langue, mœurs, culture, histoire, folklore, cuisine...- qui constituaient une «identité» et pouvaient caractériser un groupe, au niveau national ou régional. Or, pour surgir et se transformer en force politique, le sens d'appartenance, le «nous», créé par ces «identités» avait besoin « d'autres» auxquels s'opposer – et plus l'opposition était forte, plus le groupe serait uni. C'est ainsi que là où « l'identité» était nationale, le parti devint «souverainiste», contre l'Union, et où elle était régionale, le parti était même «sécessionniste», contre des «autres» au sein de son propre pays. Mais, pour tous, les «autres» absolus étaient les immigrés envahissant l'Europe et sapant, à la racine, cette «identité» qu'ils avaient placée à la base du vivre ensemble. Le souci, maintenant, restait économique et sécuritaire, mais devenait surtout identitaire. Face à tous ces dangers – résumés dans le mot «mondialisation» - on est revenu au XIX siècle et à son rêve d'une paix ne pouvant émaner que d'un concert de «nations» - au sens ethnique du terme.

Dans ces conditions, tous les partisans d'une migration sans limites (*2^{ème} partie ci-dessus*) sont condamnés comme ennemis du peuple, et les partis traditionnels sont accusés de cécité : (a) ils ne voient pas que vouloir limiter l'immigration et continuer à faire partie de la «gouvernance européenne» sont des attitudes contradictoires ; (b) obnubilés par une vision à court terme et gestionnaire, ils ne voient pas les problèmes que cette immigration va créer, à plus long terme, sur les plans religieux, sociétal et politique.

Remarques :

(a) Loin du texte précédent, ici on part d'un «territoire» et de l'idée qu'à l'origine il y a non pas « l'individu» mais une «société» et que l'entraide est le vrai et seul ressort du développement et de la survie. Pour tous, la structure fondamentale est l'Etat-Nation, même si les uns soulignent surtout l'Etat et l'allégeance institutionnelle – avec le risque d'arriver à une démocratie de pure forme et à l'affirmation que les «droits de l'homme» en seraient l'expression ultime -, alors que les autres sont obnubilés par la Nation, avec le risque de poursuivre le mirage d'une «purification ethnique».

(b) Renfermés dans l'Etat-Nation et foncièrement «souverainistes», ils ne peuvent même pas envisager les possibilités qu'une Union pourrait leur offrir pour répondre aux problèmes – économiques, sécuritaires, identitaires – qu'ils rencontrent en raison de la mondialisation, sous ses différents aspects. Complètement dépourvus de l'idée d'une Puissance capable d'influencer les grands mouvements planétaires, les uns abandonnent notre sort au «laisser-aller», alors que les autres ne pensent qu'à se barricader derrière des frontières nationales, voire même régionales. Ils ne peuvent donc pas entrevoir la destinée que nous allons partager avec le continent africain, et encore moins se préparer à la piloter dans l'intérêt commun.

(c) Si les «populistes» dénoncent, à juste titre, la cécité des partis traditionnels, ils peuvent, à leur tour, être accusés de cette forme de cécité qu'est le simplisme : (i) Lorsqu'on se limite à défendre l'identité catalane par opposition à la castillane, on s'arrête à la couche la plus externe de l'identité catalane, sans s'apercevoir que celle-ci est aujourd'hui menacée bien plus en profondeur, là où elle n'est plus ibérique, ni même romane, mais est européenne. C'est la raison de l'émergence de partis identitaires dans tous les pays de l'Union, de partis qui, paradoxalement, sont tous frappés par la même forme de cécité. (ii) Lorsqu'on accentue trop l'opposition à un « autre », on devient « l'autre » de celui-ci, son ombre, en oubliant sa propre vraie identité, positive. (iii) On peut se demander si l'identité européenne, au lieu de se réduire à quelques-unes de ses facettes, ne consiste pas justement à les transcender toutes. (iv) L'histoire nous montre que, si la fixation sur une seule «altérité» (la couleur de la peau) a aidé les Américains à accepter toutes les autres, elle les a aussi poussés à l'oppression et au meurtre. (v) Dans la lutte contre l'immigration extra-européenne on n'a jamais précisé l'objectif qu'on voudrait atteindre, ni les étapes ni les moyens. C'est ainsi que les nouveaux partis sont souvent des conglomerats de tendances très diverses, voire opposées (on en parlera).

(d) Etant donné les éléments communs aux partis anciens et nouveaux, il est vraiment dommage qu'ils s'interdisent de dialoguer ensemble et que l'on ait recours à des injures – telles que «raciste», «phobique», «puant» -, voire même à des Institutions chargées de détecter et poursuivre toute expression non «politiquement correcte» - pour empêcher de creuser la complémentarité existant entre les uns et les autres. Ce dialogue devrait se poursuivre aussi au niveau de l'Union. Cela permettrait à beaucoup de citoyens de s'exprimer librement, sans peur ni honte, et leur donnerait l'impression d'une démocratie plus ouverte. Objecter que ces barrières de langage ou juridiques sont là pour protéger des

« minorités » n'a plus beaucoup de sens, au vu du nombre de personnes – citoyennes ou non – désormais présentes dans l'Union et dans nos pays. ...

Quatrième partie. Et si l'Etat d'accueil avait le pouvoir de décider, s'il pouvait aussi s'en défaire. C'est ce qu'il a fait en adhérant à bien des conventions internationales et européennes. Que lui reste-t-il, donc ?
(A suivre)

3. Le personnel des institutions européennes sous attaques permanentes !

Peut-on parler de harcèlement collectif ?

Brigitte Pretzenbacher (brigitte.pretzenbacher@ec.europa.eu)

Depuis la débâcle financière en 2008, l'Union européenne affronte aujourd'hui la plus grave crise de son histoire. Plusieurs États membres en sont particulièrement touchés. Ils ne trouvent pas les ressources suffisantes pour adopter les politiques et les réformes économiques nécessaires à la stimulation de la croissance et de l'emploi, tout en garantissant la stabilité des finances publiques et des systèmes de sécurité sociale.

Dans les années à venir, les défis auxquels les États membres devront faire face seront immenses. Avec plus de 23,5 millions de chômeurs, le taux de chômage de l'Union Européenne est à son plus haut niveau depuis le début des années 1990.

Cette crise, qui entraîne une baisse générale du niveau de vie dans les États membres, induit les citoyens à désigner les Institutions européennes – l'Union européenne – comme bouc émissaire, responsable de tous les malheurs !

S'il est légitime de formuler des critiques constructives à l'encontre de certaines politiques initiées par les institutions européennes, il n'en demeure pas moins qu'une confusion est savamment entretenue par certains médias et politiciens, tentés par l'opportunisme politique : il s'agit de récupérer les voix égarées des citoyens, perturbés par la crise qui touche de plus en plus durement toutes les couches de la population européenne.

L'amalgame qui est fait entre ceux qui décident des politiques européennes (le Conseil = les États membres, en codécision avec le Parlement européen) et les exécutants qui s'occupent de la mise en œuvre : les fonctionnaires et autres agents, engendrent chez le citoyen moyen un rejet viscéral du projet européen, de l'Union européenne et de tous ceux qui sont à son service. Le terrain est donc idéal pour culpabiliser les fonctionnaires et autres agents de l'UE et marteler sans discontinuer qu'ils sont des privilégiés. Les effets ne se sont d'ailleurs pas fait attendre : le statut du personnel de l'UE ne cesse d'être rogné par des réformes successives qui le vident petit à petit de sa substance. Elles mettent notamment les agents statutaires en concurrence vis-à-vis d'autres agents, au statut plus précaire, comme les agents contractuels et temporaires. Les conditions de travail

s'endurcissent, les carrières sont ralenties ou bloquées et les salaires sont gelés en toute illégalité

La pression sur le personnel de l'UE semble sciemment organisée, les opinions publiques en Europe sont continuellement ameutées par les médias, qui tentent systématiquement de susciter des indignations jalouses.

Certains vont jusqu'à exhiber les salaires de parlementaires européens, de hauts fonctionnaires voire de Commissaires pour semer la confusion, alors qu'il existe d'importantes disparités salariales, selon que l'on soit statutaire, contractuel ou intérimaire, que l'on travaille au sein de la Commission, du Parlement européen ou d'autres Institutions européennes, et bien sûr selon le grade que l'on occupe et l'ancienneté dont on dispose. Brandir le salaire d'un Commissaire ou d'un parlementaire européen afin de fustiger les salaires diamétralement opposés d'autres agents n'a aucun sens, sauf répondre à un agenda politique bien précis.

Ces attaques quotidiennes, venant de toutes parts en Europe, plongent les agents dans le découragement et les mettent sur la défensive. Jadis fiers de contribuer à la construction européenne, notamment sous la présidence de Jacques Delors, les fonctionnaires et autres agents de l'Union Européenne se surprennent à cacher leur profession, à omettre de la mentionner, et même à en avoir honte.

C'est un détail, mais il est significatif : il y a dix ans déjà, de moins en moins d'agents acceptaient d'immatriculer leur voiture avec une plaque "EUR" ; actuellement, beaucoup d'entre eux dissimulent les vignettes leur donnant accès aux parkings des bâtiments des Institutions européennes.

La question s'impose : faut-il désormais se cacher pour travailler dans les Institutions ?

Les institutions européennes qui sont régulièrement interpellées par les représentants du personnel afin de prendre des mesures efficaces pour rétablir la vérité et faire toute la lumière sur les conditions de travail au sein des Institutions, le font mollement, ou au coup par coup. Et rien ne change ! Les Institutions et surtout la Commission devraient se servir des médias pour communiquer positivement au lieu d'être toujours sur la défensive. Elles devraient systématiquement mettre en lumière les mensonges et contre-vérités proférés par certains médias et politiciens. Les citoyens doivent quant à eux être mis en mesure de faire une lecture critique des médias et, de ce fait, devenir conscients de ces manipulations. Le phénomène risque très vraisemblablement de s'accroître pendant la campagne électorale du Parlement européen. Nous savons que tout est bon pour obtenir des voix !

D'autres solutions doivent dès à présent être envisagées.

Il s'agit tout d'abord de constater publiquement que nous subissons un harcèlement collectif, violent et soutenu et qui nécessite à présent une réponse ferme, adéquate et à la mesure de l'ampleur du phénomène.

Rappelons la définition du harcèlement que donne le législateur belge :

« On appelle harcèlement moral au travail les conduites abusives et répétées de toutes origines, externes ou internes à l'entreprise ou l'institution, qui se produisent pendant un certain temps et qui se manifestent notamment par des comportements, des paroles, des intimidations, des actes, des gestes et des écrits unilatéraux, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la personnalité, la dignité ou l'intégrité physique et psychique de la personne lors de l'exécution du travail, de mettre en péril son emploi ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

C'est exactement ce qui est en train de se passer !

L'image du personnel des institutions est malheureusement déjà gravement touchée par ce harcèlement qui dure depuis des années.

Il faut rassembler un maximum de témoignages (articles dans la presse, emails en circulation, émissions de télévision, incidents dans la rue etc.) qui illustrent ce harcèlement. Ensuite, il faut agir par des moyens légaux (plainte, pétition), pour créer une jurisprudence et arrêter cette chasse à l'homme, dont le personnel des Institutions européennes est injustement devenu la victime au cours de ces dernières années.

VI. Informations – Questions des membres

1. Les élections de fin mai 2014 – Que demander pour les anciens ?

Les élections européennes de la fin du mois de mai mais aussi, dans certains pays, les élections au niveau national ou régional sont des occasions à ne pas manquer pour tâcher de donner une priorité, par mandataire interposé, aux besoins des anciens.

Il est évident que pour les membres de la SFPE, pensionnés des Institutions européennes, la priorité est le développement de l'Union européenne, qui doit pouvoir garantir leur futur en respectant leurs droits acquis, à savoir les systèmes de pension et d'assurance maladie invalidité.

Cependant, pour préparer son vote, il convient également de s'intéresser aux candidats qui, dans leur programme, auront introduit des éléments en faveur des anciens tels que :

- Maintenir et même augmenter l'offre des services aux personnes âgées en commençant par la communication.
- Développer les assurances autonomes, principalement en ce qui concerne la dépendance.
- Eliminer les discriminations basées sur l'âge.
- Utiliser l'expérience des anciens ; la mettre au profit des jeunes.
- Elaborer des projets intergénérationnels.
- Favoriser la mobilité des personnes âgées.
- Insérer des clauses en faveur des aînés dans les statuts dans les obligations des services.

2. La newsletter du PMO

Malheureusement, la newsletter du PMO n'est pas directement accessible ni envoyée aux pensionnés. La DG HR C1 a décidé de palier cette lacune (voir 3. ci-dessous).

Pour les membres de la SFPE les recommandations du PMO³ sont pertinentes, qu'ils utilisent « RCAM en ligne » ou pas⁷.

Les frais médicaux et leurs justificatifs.

Pour être remboursé de vos frais médicaux, vous devez joindre au formulaire, les documents remis par le prestataire de soins. Celui-ci, vous remet en principe un reçu qui doit être « conforme à la législation du pays dans lequel la prestation a eu lieu ». En Belgique, par exemple, soyez attentifs à ce que le psychologue, l'ostéopathe ou le pédicure/podologue, vous remettent un reçu extrait d'un carnet dont le modèle est validé par le ministère des Finances. (Voir annexe 2).

Si vous payez le prestataire par virement bancaire, joignez à la demande de remboursement la note d'honoraires ou la facture correspondante ainsi que la preuve de paiement.

La psychothérapie est remboursée si et seulement si...

Les séances de psychothérapie sont remboursables par le RCAM à condition, premièrement, qu'elles aient été prescrites par un médecin généraliste (pour un maximum de 10 séances) ou par un spécialiste – psychiatre, neurologue ou neuropsychiatre – jusqu'à 30 séances. Le prescripteur établira un diagnostic et indiquera la pathologie à traiter ainsi que le traitement recommandé.

Deuxième condition, la reconnaissance du praticien dans le pays où il exerce. Les séances doivent être effectuées par un psychologue/psychothérapeute légalement reconnu. En Belgique, seuls les psychologues inscrits à la Commission des psychologues sont reconnus comme étant habilités à pratiquer cette profession. Par contre, dans d'autres pays, en plus des psychologues, les psychothérapeutes sont également habilités et leurs séances sont donc remboursables

Si les séances sont effectuées par un psychologue/psychothérapeute, une autorisation préalable (AP) est toujours nécessaire. Si elles sont effectuées par un psychiatre/neurologue/neuropsychiatre, aucune autorisation préalable n'est nécessaire en deçà de 30 séances.

RCAM en ligne, combien de temps devez-vous conserver les pièces justificatives ?

Si vous utilisez RCAM en ligne pour le remboursement de vos frais médicaux, sachez que dorénavant, la durée obligatoire de conservation des pièces justificatives originales est réduite à 18 mois. Ce délai de 18 mois débute à partir de la date de réception du décompte

⁷ N'oublions pas que la possibilité de demander les remboursements sur papier, reste et restera valable.

de vos frais médicaux. Durant cette période, conservez les différents documents justificatifs car ils sont susceptibles de vous être réclamés pour un contrôle.

RCAM en ligne : pas de doublon / décomptes sur papier.

Nombreux sont les actifs qui utilisent la nouvelle application RCAM en ligne et, au vu des commentaires que le PMO reçoit tous les jours, ils semblent largement satisfaits. Avec cette nouvelle application, il est préférable d'introduire régulièrement des demandes de remboursement même avec très peu de frais. Cela fera gagner du temps et évitera tout risque d'égarement du reçu de la pharmacie, de l'attestation du dentiste ou autres pièces justificatives.

Si vous optez pour l'application en ligne, n'envoyez pas les mêmes frais en version papier, car de tels doublons génèrent un travail de vérification superflu. L'envoi des originaux vous sera demandé uniquement si votre demande de remboursement fait l'objet d'un contrôle.

Le PMO communique que désormais, les pensionnés recevront toujours leurs décomptes sous forme papier, même s'ils ont fait une demande via RCAM en ligne.

3. Un nouveau bulletin d'information proposé par la DG HR

Message de Monique Théâtre, DG HR C1 – Responsable du secteur « Relations avec les anciens » – aux responsables d'associations.

« Nous désirerions vous informer que l'unité HR.C.1, soucieuse d'améliorer la communication et l'information des pensionnés, publiera, à partir du mois de mai 2014, un bulletin d'information bimestriel – SENIOR INFO - à l'attention de tous les pensionnés.

Ce bulletin, qui paraîtra tous les 2 mois, contiendra des informations brèves, claires et pertinentes pour tous les pensionnés dans les domaines qui les intéressent, tels que : statut, méthode, pensions, assurance maladie, aides sociales, communication, associations anciens, droits pécuniaires, assurances, santé, etc.

Ayant fait le constat, depuis de nombreuses années, des problèmes de communication dus notamment à la question des langues, il a été décidé de faire traduire ce bulletin d'information en 5 langues : FR-IT-DE-NL-EN qui sont, dans l'ordre décroissant, les langues individuelles des pensionnés recensées dans la base de données du PMO.

Nous désirons en effet tenir compte de la population, importante, des conjoints survivants – qui n'ont jamais travaillé au sein de l'institution – de même que celle des orphelins. Un autre élément à prendre en considération est celui de l'augmentation de la population des pensionnés très âgés, notamment ceux qui sont retournés dans leur pays d'origine et qui, après de nombreuses années, n'ont plus l'habitude de pratiquer les langues "communautaires" et pour lesquels un langage un peu "technique" est difficilement compréhensible. »

Le premier numéro est prévu pour la 1^{ère} semaine de mai.

Comme le Bulletin d'avril de la SFPE arrivera aux membres début mai, il risque d'y avoir doublon d'information. La coordination et la sélection des informations se feront mieux par la suite.

4. « eu can aid! » : Une association caritative du personnel

« *eu can aid!* » a été créée en 1968 pour supporter des microprojets dans les pays en voie de développement afin d'éveiller et d'encourager la solidarité du personnel des Institutions européennes avec des personnes moins favorisées.

Cette association est gérée entièrement sur base volontaire avec des fonds obtenus de la part des membres ou par donations. Elle supporte des petites ONG ou des communautés locales qui n'ont pas accès au support financier des sponsors importants. « *eu can aid!* » permet aux communautés locales de prendre en charge leur propre développement en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Vous pouvez aider également. Enrôlez-vous pour aider des personnes dans le besoin.

- Faites un don. Vous pouvez faire la différence : des petites actions peuvent changer des vies.
- Devenez membre de « *eu can aid!* » et faites des dons réguliers

« *eu can aid!* » Aisbl c/o Conseil de l'UE, Bureau JL – 02 CG 39,
rue de la Loi 175 B-1048 Brussels

+32 2 281 83 71 – info@eucanaid.eu – www.eucanaid.eu

IBAN - 6231002404461 – BIC : BBRUBEBB

5. Nouvelle édition du dossier assurances de la SFPE

Comme suite au lancement par R&D d'une nouvelle assurance santé complémentaire au RCAM, le document de travail de la SFPE : « Dossier sur les assurances santé complémentaires et accident » (FR et EN) a été remis à jour à la date du 11 février 2014. Ce document est disponible sur demande au secrétariat.

6. Vade-mecum partie 3

Le volume 3, du Vade-mecum, est constamment soumis à révision : tous les mois, des changements d'adresses et de responsables sont signalés, principalement en ce qui concerne le PMO. Après l'édition de février, il y a maintenant l'édition de mars 2014.

Les membres désireux d'avoir les adresses du PMO, du Service social, ... doivent demander régulièrement la dernière édition du Vade-mecum, partie 3 ou la télécharger à partir du site web de la SFPE.

VII. Annexes

Lettre du Directeur du PMO (février 2014)

RCAM : Remboursement de frais médicaux – pièces justificatives

Chers collègues,

Afin d'assurer la bonne gestion du Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM), le PMO doit veiller à l'application rigoureuse des règles telles qu'établies par les [Dispositions générales d'exécution](#) (DGE).

C'est à ce titre que mes services accordent une attention particulière, notamment à la conformité des pièces justificatives jointes aux demandes de remboursement de frais médicaux. Ainsi, toutes les demandes de remboursement qui ne respectent pas ces règles seront refusées. Afin de vous éviter ces désagréments, permettez-moi de vous rappeler quelques principes simples :

Assurez-vous de la conformité des pièces justificatives

Le remboursement se fait sur présentation de pièces justificatives conformes à la législation du pays dans lequel la prestation a eu lieu. En Belgique par exemple, les reçus des prestations assujetties à la TVA (par exemple : psychothérapie, ostéopathie et podologie/pédicure médicale) doivent être numérotés et cachetés par le service des impôts directs ou de la TVA.

A défaut, il est demandé aux affiliés de joindre une note d'honoraires en bonne et due forme avec la preuve de paiement par virement bancaire.

Pour plus de précisions consultez [My IntraComm-Ext](#) , où vous trouverez notamment des exemples de pièces justificatives conformes.

Pour les pièces justificatives dont la date est antérieure à la présente information, en cas de difficulté d'obtention de pièces conformes auprès des prestataires belges, le PMO est à votre service pour vous prêter assistance.

Pour rappel, le remboursement de frais médicaux reste également soumis à certaines règles en matière [d'autorisation préalable](#) et de [reconnaissance des prestataires](#).

La bonne santé de notre régime commun, le RCAM, est l'affaire de tous, c'est pourquoi je compte sur votre collaboration pour la préserver.

Plus d'infos :

https://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/reimbursement/Pages/in dex.aspx

Pour toute question : <https://ec.europa.eu/pmo/contact/>

Marc Lemaître

Directeur du PMO

Annexe 2

Exemple de reçu exigé par le PMO

Pour ostéopathes, psy, podologues, ...
(Source : My Intracomm-ext – DG HR Administration)

CARNET / REÇU

PSYCHOLOGUE

N° 002-12

Reçu de *Monsieur*

N° T.V.A. :

la somme de *quarante cinq euros (45 €)*

à titre de (1)



..... le ..
Signature,

IPL Liège - 04 223 18 24

03-2011

(1) Préciser la nature de la recette (honoraire, commission, rémunération, provision, acompte, etc.)

Annexe 3

In memoriam

Voir annexe 3 de la version anglaise.

Bulletin de commande de documents utiles

Formulaire à renvoyer au Secrétariat (voir au verso)

Je désire recevoir les dossiers ci-dessous

Vade-mecum de la SFPE, édition française

Partie 1 (Procédures RCAM et autres éd janvier 2013)

Partie 2 (formulaires /données personnelles éd nov 2012)

Partie 3 (adresses PMO – ADMIN, ...éd février 2014)

Partie 4 (formulaires de remboursement éd janvier 2014)

Assurances complémentaires au RCAM et accidents. (éd. 2013)

Résumé de la réforme par la DG HR (12 pages)

Le fonctionnaire et la fiscalité (Me. J Buekenhoudt)

Successions (Me. J Buekenhoudt)

Guide du RCAM (Caisse maladie) (Couvert par le Vade-mecum partie 1)

Pension de survie du conjoint survivant et de l'ex-conjoint divorcé d'un fonctionnaire décédé (Hendrik Smets)

Allocation d'invalidité et pension après l'invalidité (Hendrik Smets)

Ces documents sont à envoyer à:

Nom (en MJUSCULES)

Prénom

Adresse (en MJUSCULES) :
.....
.....
.....

Date : Signature :

Formulaire à renvoyer à

SFPE – SEPS
175 rue de la Loi,
Bureau JL 02 40 CG39,
BE-1048 Bruxelles

Fax: +32(0)2 2818378

GSM: +32 (0)475 472470

Email:

info@sfpe-seps.be

BULLETIN D'ADHÉSION

JE SOUSSIGNÉ(E) : NOM + prénom (1) :

NOM de jeune fille pour les femmes mariées (1) :

N° personnel/pension (2) : Date de naissance (jj/mm/aa) :

NATIONALITÉ : Langue véhiculaire pour les documents : FR/EN (2)

ADRESSE (1) :

.....

TEL : GSM

Email (1)

ANCIENNEMENT (INSTITUTION + D.G. ET/OU SERVICE) :

SI TOUJOURS EN SERVICE : années d'ancienneté :

DÉCLARE ADHÉRER A L'ASBL "SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE" en retournant cette demande à l'adresse indiquée et en payant la cotisation par virement bancaire au compte ING

DATE :SIGNATURE :

*La cotisation de base pour une période de 12 mois est de **30,00 €**. L'échéance annuelle est la date de votre adhésion.*

Compte ING : **IBAN BE37 3630 5079 7728** **BIC BBRUBEBB**

Communication indispensable : **Cotisation + NOM et prénom + N° pension**

*Veillez renvoyer
ce formulaire à :*

SFPE - SEPS
Bureau JL 0240CG39
rue de la Loi, 175
BE - 1048 Bruxelles

ou à info@sfpe-seps.be

ou par Fax: +32(0)2 2818378

(1) EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE s.v.p.

(2) BIFFER LA MENTION INUTILE s.v.p.

*Si vous choisissez l'ordre permanent de versement (voir au verso), nous vous demandons d'envoyer, **VOUS-MÊME**, directement ce document à votre organisme bancaire.*

ORDRE PERMANENT DE VERSEMENT

(A envoyer par vous-même à votre organisme bancaire)

Je soussigné(e) :

DONNE ORDRE A LA BANQUE :

de verser jusqu'à nouvel ordre et **annuellement** par le débit de mon compte n°

.....

la somme de : **30 €**

en faveur de: SFPE - SEPS
Bureau JL 02 40CG39
rue de la Loi, 175
BE - 1048 Bruxelles

Compte ING : **IBAN BE37 3630 5079 7728** **BIC**
BBRUBEBB

Communication indispensable :

Cotisation annuelle + NOM et prénom + N° pension

DATE :

SIGNATURE :